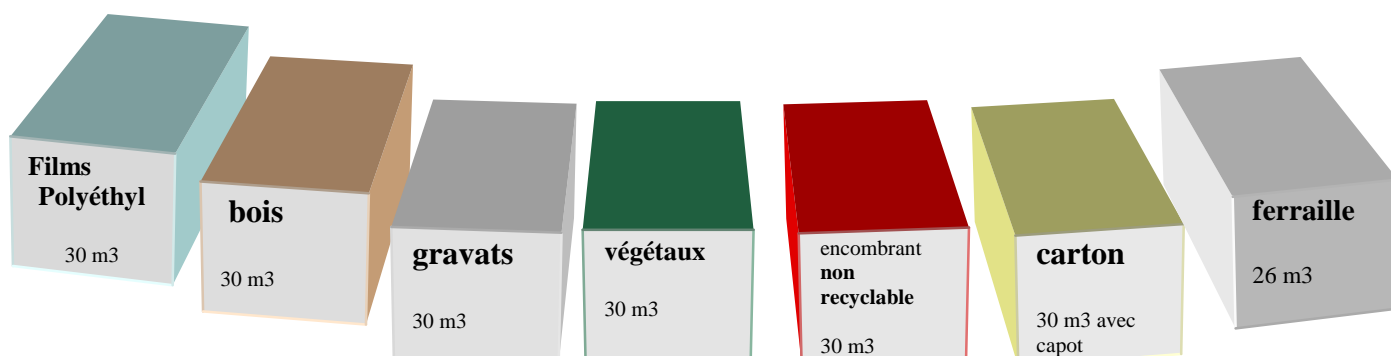


EQUIPEMENT ET DECHETS RECUPERES :

La déchetterie dispose d'un quai surélevé dominant les 7 bennes :



Par ailleurs, un récupérateur d'huile de vidange usagée, un bac à batteries et un conteneur à piles sont mis à disposition des usagers (particuliers et professionnels). Depuis août 2009, les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques sont collectés. Il s'agit des GEM, des GEM HF, des PAM, des écrans et lampes.

HORAIRES D'OUVERTURE AUX USAGERS :

	LUNDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
HORAIRES D'OUVERTURE	13H30-17H30	13H30-17H30	13H30-17H30	08H00-12H00 13H30-17H30

Pendant les horaires d'ouverture, les usagers déposent leurs déchets dans les différentes bennes. Tous les usagers du territoire assujettis à la redevance bénéficient d'un accès libre à la déchetterie.

Les agents de permanence sont responsables de la qualité du tri effectué et peuvent être amenés, à ce titre, à refuser certains chargements ou déchets non conformes aux critères de tri établis.








DECHETS REFUSES :

-les pneumatiques VL, PL ou MA (qui doivent être pris en charge par les revendeurs).

-l'**amiante**, présente dans certains déchets issus du bâtiment ou de l'automobile doit être éliminé par des professionnels qualifiés dans des installations spécifiques.

-les déchets agricoles qui font l'objet d'une collecte annuelle spécifique, en vue de leur revalorisation.

-les **déchets industriels spéciaux** (DIS) qui contiennent des substances dangereuses pour l'homme et pour l'environnement.

→ Ces déchets peuvent être nocifs , toxiques , corrosifs , explosifs  ou inflammables . Leur stockage et leur élimination nécessitent des installations et des traitements spécifiques (peinture, solvant, produit phyto...). Les usagers doivent alors s'adresser aux différents revendeurs de ces produits, ou vers des établissements spécialisés (ETS TEIL).

La liste n'est pas exhaustive et susceptible d'évoluer en fonction de l'équipement de la déchetterie ou des modifications de la réglementation.